

Règlement Intérieur

Préambule

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser certaines règles relatives à l'application de la convention collective applicable au sein de O2S CONSULT et de compléter celles-ci, notamment en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité ainsi que la discipline.

Il s'applique à l'ensemble du personnel de O2S CONSULT, quelle que soit sa catégorie ou son ancienneté. Il est porté à la connaissance de chaque salarié dès son embauche. Il est également affiché dans les locaux de l'entreprise.

La direction de O2S CONSULT se réserve le droit de modifier le présent règlement intérieur, après consultation des instances représentatives du personnel, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 1 : Dispositions Générales

1.1 Champ d'Application

Le présent règlement s'applique à tous les salariés de O2S CONSULT.

1.2 Objet

Ce règlement a pour but de définir les règles de fonctionnement interne de l'entreprise.

Article 2 : Hygiène et Sécurité

2.1 Règles Générales

Chaque salarié doit veiller à sa sécurité et à celle de ses collègues.

2.2 Consignes de Sécurité

Les consignes de sécurité affichées doivent être respectées.

2.3 Matériel de Sécurité

L'utilisation du matériel de sécurité est obligatoire lorsque nécessaire.

Article 3 : Discipline

3.1 Absences et Retards

Toute absence ou retard doit être justifié dans les plus brefs délais.

3.2 Comportement

Un comportement respectueux est exigé envers tous les membres de l'entreprise.

3.3 Sanctions

Tout manquement au règlement pourra entraîner des sanctions disciplinaires.

Article 4 : Horaires de Travail

4.1 Heures de Présence

Les horaires de travail sont définis par le contrat de travail ou l'accord collectif applicable.

4.2 Pause

Les temps de pause doivent être respectés.

Article 5 : Utilisation du Matériel

5.1 Usage Approprié

Le matériel de l'entreprise doit être utilisé de manière appropriée et responsable.

5.2 Maintenance

Tout problème avec le matériel doit être signalé rapidement.

Article 6 : Dispositions Finales

Le présent règlement intérieur est applicable à compter du [Date].

Fait à [Lieu], le [Date].

Signatures :

- Direction O2S CONSULT : _____

- Salarié : _____

O2S CONSULT - [Adresse] - [Téléphone] - [Email] - [Site Web]